



15 au 21 août 2022
28^{ème} championnat du monde féminin
GRAVELINES

Chers(ères) amis(es) pêcheurs,

C'est avec un très grand enthousiasme que nous accueillons cette année le 28^{ème} championnat du monde féminins de pêche sportive en eau douce dans notre belle commune de Gravelines, les 20 et 21 août 2022.

Le sport, et en particulier les sports nautiques dont la pêche, sont au cœur de l'action de la municipalité : en effet la commune dispose des douves des fortifications, de notre fleuve côtier l'Aa, d'une base nautique mer très active ainsi que du Paarc et son stade nautique olympique où nous avons accueilli par exemple les championnats nationaux de natation en eau libre l'année dernière.

Nous avons aussi été désignés centre d'entraînement pour les jeux de Paris 2024 dans plusieurs disciplines olympiques et nous sommes labellisés France Station Nautique .

Notre commune a eu la chance d'accueillir également d'autres compétitions de pêche sportive ces dernières années. Les pêcheurs ont pu s'adonner ainsi à leur passion en profitant des zones humides autour de l'Aa et de la Colme.

Je remercie les organisateurs de cette compétition d'avoir choisi Gravelines pour cet évènement majeur qui accueille cette année une vingtaine d'équipes nationales, leurs encadrants, les 200 bénévoles et organisateurs ainsi que les nombreux spectateurs attendus.

Nous nous efforcerons d'être à la hauteur de vos attentes, fidèles à notre réputation de ville accueillante !

J'invite tous les participants, spectateurs et bénévoles à visiter tout ce que notre commune peut offrir : patrimoine historique avec la cité Vauban, plage labellisée pavillon bleu d'Europe, beffroi classé au patrimoine mondial de l'humanité, musée du Dessin et de l'Estampe, centre international Sportica ou tout simplement le plaisir de flâner dans les ruelles de notre charmante ville fortifiée et de manger dans l'un de nos nombreux restaurants en cœur de ville, aux Huttes ou à Petit-Fort-Philippe.

A bientôt à Gravelines, et bonne chance à tous !

Très amicalement,

Bertrand RINGOT

Maire de Gravelines,

2^{ème} Vice-Président de la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral

Président du SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme

Conseiller départemental du Nord



C'est avec plaisir que nous accueillons conjointement avec Gravelines le championnat du monde féminin de pêche sportive.

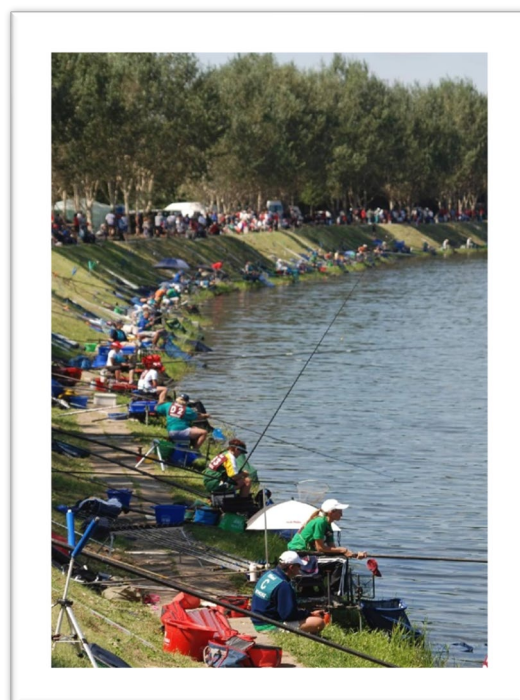
Durant plusieurs jours, pour cet événement majeur, les berges de l'Aa seront le théâtre d'une compétition de premier plan, qui regroupera de nombreuses concurrentes venues du monde entier. Je suis sûr que toutes les équipes pourront aussi apprécier les nombreuses facettes de notre région.

Je tiens à remercier l'équipe d'organisation, dirigé par Bruno CATEZ, qui par leur travail et leur implication ont rendu cet événement possible et j'adresse tous mes encouragements pour cette compétition aux organisateurs et aux compétitrices.

Bon championnat du monde à toutes et tous !

Éric BOCQUILLON

1er Adjoint Mairie de Saint Georges sur l'Aa



28^{ème} CHAMPIONNAT DU MONDE FEMININ DE PECHE AU COUP GRAVELINES FRANCE



PRESENTATION

La Fédération Internationale de Pêche Sportive en Eau Douce a confié à la Fédération Française l'organisation du 28^{ème} championnat du monde féminin des nations de pêche au coup.

Nous avons retenu le site de Gravelines sur la rivière AA dans le département du Nord.

Cité fortifiée, GRAVELINES regorge de nombreuses richesses naturelles, culturelles et historiques. Son patrimoine et sa proximité avec l'Angleterre, la Belgique et les Pays Bas participent au tourisme local.

Les partenaires locaux assureront la préparation du site de pêche et seront à votre écoute pour faciliter votre séjour.

- Comité Régional de Pêche Sportive eau douce des Hauts de France
 - Pascal DELISLE delisle.p@orange.fr ☎ 06 14 67 80 92
- Comité Départemental de Pêche Sportive eau douce du Nord
 - Frédéric NUGOU frederic.nugou@free.fr ☎ 07 82 99 27 68
- Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « la sentinelle de Gravelines »
- Team SENSAS Gravelines
 - Bruno CATEZ bruno.catez@wanadoo.fr ☎ 06 11 26 56 86
 - Serge MARQUIS la.sentinelle.gravelines@gmail.com ☎ 06 51 14 93 26
- La Fédération Départementale des AAPPMA du Nord
 - Florence VAN NIEUWENBORG ☎ 03 27 20 20 54
- Destination Gravelines
 - Margaux BONTANT m.bontant@sportica.fr ☎ 07 89 49 39 51

Événementiels | Congrès | Séminaires | Conférences | Incentives | Séjours





28^{ème} CHAMPIONNAT DU MONDE FEMININ DE PECHE AU COUP GRAVELINES FRANCE



Rivière l'AA

- Largeur environ 20 mètres
- Profondeur 4 à 5 mètres
- Courant nul à fort en fonction des marées et de la pluviométrie
- Gardons, brèmes, ablettes, carpes

Limitations et Règlement

- amorces: 20 litres maximum, y compris terre et additifs.
- Esches: 1,50 litres, dont 0,75 litre maximum de fouillis.
- Dans la totalité des esches, une quantité maximale de 0,50 litre de vers de terre est autorisée. Les vers de terre devront être présentés entiers (non coupés).
- Les vers de vase peuvent être destinés uniquement à l'hameçon et ils doivent être présentés dans la boîte spéciale conçue à cet effet.
- Après le contrôle, les vers de vase destinés à l'hameçon pourront être utilisés pour l'amorce.
- Pendant les jours d'entraînement, l'amorçage lourd n'est autorisé que le matin et la quantité maximale d'esches mentionnée ci-dessus ne doit pas être dépassée.
- La longueur maximale de la canne à pêche est fixée à 11,5 mètres.
- La bourriche doit avoir une longueur minimale de 3,5 mètres et un diamètre de 40 cm pour les bourriches ronds ou de 50 cm, mesurés en diagonale, pour les bourriches rectangulaires.

Règles de Sécurité :

Le stationnement des véhicules se fera obligatoirement côté opposé à la berge et le chemin de halage devra être dégagé en permanence, même pendant les entraînements et la compétition (pour accès secours)

<https://www.ville-gravelines.fr/decouvrir-gravelines>



PROGRAMME du 28^{ème} CHAMPIONNAT DU MONDE DE PÊCHE SPORTIVE FÉMININ

Lundi 15 août 2022

- 07h30 PAavillon- PAarc des rives de l'AA : tirage au sort et distribution des numéros de «box» des équipes pour les entrainements officiels .
- Les capitaines des équipes doivent apporter leur drapeau.

Du lundi 15 août au mercredi 17 août 2022 entraînement

- 08h00 Entrée dans les box
- 09h50 Amorçage lourd
- 10h00 Début de l'entraînement
- 18h00 Fin de l'entraînement

Jeudi 18 août

- 08h00 Entrée dans les box
- 09h50 Amorçage lourd
- 10h00 Début de l'entraînement
- 14h00 Fin de l'entraînement
- 17h30 Rassemblement devant le Paarc des Rives de l'AA
- 18h00 Cérémonie d'ouverture du 28^{ème} championnat du monde féminin, esplanade du PAarc

Vendredi 19 août

- 08h00 Entrée dans les box « ENTRAINEMENT OBLIGATOIRE »
- 09h50 Amorçage lourd
- 10h00 Début de l'entraînement
- 14h00 Fin de l'entraînement obligatoire
- 16h30 1^{ère} réunion des capitaines – PAavillon, PAarc des Rives de l'AA

Samedi 20 août

- 07h00 2^{ème} réunion des capitaines- PAavillon, PAarc des Rives de l'AA
- 08h00 Premier signal – entrée dans les box
- 08h45 Second signal – Les contrôles des esches et des amorces commencent dans 5 minutes
- 08h50 Troisième signal – Début du contrôle des amorces et des esches
- 09h50 Quatrième signal – Amorçage lourd
- 10h00 Cinquième signal – Début de la 1^{ère} manche du Championnat
- 13h55 Sixième signal – Reste cinq minutes
- 14h00 Septième signal – Fin de la 1^{ère} manche et début de la pesée
- 16h30 Résultats de la 1^{ère} manche et 3^{ème} réunion des capitaines- PAavillon
Tirage au sort des boxes pour la 2^{ème} manche

Dimanche 21 août

- 06h30 4^{ème} réunion des capitaines – PAavillon, PAarc des Rives de l'AA
Tirage au sort des places pour la 2^{ème} manche
Remise des dossards
- 08h00 Premier signal – Entrée dans les box
- 08h45 Second signal – Les contrôles des esches et des amorces commencent dans 5 minutes
- 08h50 Troisième signal – Début du contrôle des amorces et des esches
- 09h50 Quatrième signal – Amorçage lourd
- 10h00 Cinquième signal – Début de la 2^{ème} manche
- 13h55 Sixième signal – Reste 5 minutes
- 14h00 Septième signal – Fin du Championnat du Monde de Pêche Sportive au Coup Féminin et début de la pesée
- 16h30 Annonce des résultats devant le PAarc des rives de l'AA
- 20h00 Banquet final au complexe SPORTICA
- 23h00 Fin du 28^{ème} Championnat du Monde de Pêche Sportive au Coup Féminin

28^{ème} CHAMPIONNAT DU MONDE FEMININ DE PECHE AU COUP GRAVELINES FRANCE

Montant de l'inscription pour l'équipe est de 1.450,00 €

Le droit d'inscription comprend :

- 1 300€ d'engagement de l'équipe
- 150€ de taxe FIPSED
- 9 places pour le banquet de clôture (Il est possible de réserver des places supplémentaires au banquet, le prix est de 60€ par place)
- 6 cartes de pêche
- Assurance des compétiteurs

Les équipes doivent régler le montant de l'engagement par virement bancaire et adresser en format Mp3 ou Mp4 leur hymne national via webtransfert à : evilain@ffpsed.fr au plus tard le 1er juillet 2022

Coordonnées de la banque

Bénéficiaire Fédération Française des Pêches Sportives Commission Eau Douce

Bénéficiaire: ASSOC. FFPS COMMISSION EAU DOUCE

Banque: CREDIT AGRICOLE NORD DE France CAMBRAI

IBAN n°: FR76 1670 6050 5653 9369 4589 513

SWIFT/BIC: AGRIFRPP867

Contact administratif et financier : Madame Edmonde VILAIN

✉ evilain@ffpsed.fr ☎ +336 70 194 833

Informations de pêche

adewimille@ffpsed.fr ☎ +336 28 556 607



RECOMMANDATIONS CLÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Une Autorisation pour Usage Thérapeutique (AUT) est un certificat livré par une organisation antidopage (fédération internationale pour les sportifs de niveau international, au ONAD pour les sportifs de niveau national, et organisateur d'évènements majeurs pour les athlètes qui participe à des évènements majeurs). Il s'agit d'un certificat délivré pour une substance interdite spécifique, à des doses précises, ayant une validité temporelle limitée. La demande d'AUT doit être basée sur une pathologie médicale bien documentée, et sur un diagnostic. L'AUT ne sera accordée que selon des critères très stricts fixés dans le Standard international pour les AUT.

Les sportifs doivent absolument éviter de prendre tout médicament contenant une substance interdite sans avoir une AUT valable.

La présence d'une substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dans l'échantillon dans sportif dépourvu d'une AUT constitue une violation des règles antidopage, tout comme le sont l'utilisation ou la tentative d'utiliser une substance interdite, une méthode interdite, la possession de ces dernières, leur administration ou toute tentative d'administration. Les sportifs doivent donc consulter la liste des substances interdites <https://www.wada-ama.org/fr/ressources/science-medecine/documents-de-la-liste-des-interdictions> avec leur médecin traitant avant de prendre ton médicament, à fin de s'assurer que aucune substance interdite ne n'est contenue dans le médicament dont ils nécessitent.

Un sportif dont la pathologie nécessite d'un traitement avec une substance ou une méthode interdite, doit présenter une de demande de AUT à l'International Testing Agency (ITA), en suivant soigneusement la procédure de demande d'AUT de la CIPS.

Pour demander l'AUT il ou elle doit donc utiliser le formulaire qui peut être téléchargé du site internet de ITA : <https://ita.sport/wp-content/uploads/2019/02/TUE-Form.pdf>

La demande d'exemption doit être envoyée au suivant courriel: tue@ita.sport

Chaque demande d'AUT sera évaluée très attentivement par ITA pour les autorisations d'usage thérapeutique et ne sera accordée que si elle est conforme au Standard international pour les AUT https://www.wada-ama.org/sites/default/files/resources/files/wada-2016-istue-final-en_0.pdf et aux critères prévus à l'Article 4 du Standard susmentionné.

Si l'AUT lui est accordée, le sportif aura donc l'autorisation à utiliser le médicament pendant la période de validité de l'AUT sans violer les règles antidopage.

Indépendamment du fait si une AUT a été accordée ou pas, les sportifs doivent toujours déclarer sur les formulaires antidopage remplis pendant la collecte des échantillons tout médicament et tout complément alimentaire pris pendant les sept jours précédant la collecte de l'échantillon, en déclarant également toute transfusion sanguine effectuée pendant les trois mois avant la collecte des échantillons.

Si une AUT a déjà été accordée par une ONAD ou une ORAD, le sportif en question ne devra pas en demander une autre à la CIPS/ITA, car la CIPS reconnaît toutes les AUT accordées par les ONAD et per les ORAD.

Tout athlète a le droit de pratiquer un sport **clean**



FICHE D'INSCRIPTION

Nation	
Fédération Nationale	
Personne de contact	
Langue parlée	
E-mail	
Téléphone	

Athlètes	NOM	Prénom	Date de naissance	Taille T-Shirt
1				
2				
3				
4				
5				
6				
Capitaine				
Adjoint				
Délégué				

Lors de l'inscription à un championnat, les Fédérations, en plus des membres officiels de la Délégation, pourront également inscrire des personnes extra (jusqu'à un maximum de 3) qui seront considérées comme appartenant à la Délégation elle-même.

Le coût d'inscription pour chacun de ces compagnons sera de 100 € dont 75 € seront affectés aux organisateurs pour le banquet officiel, pour l'assurance et gadgets éventuels et 25 € seront affectés à la F.I.P.S.e.d. pour les frais liés à la médaille et au diplôme qui seront remis à la personne en question en cas d'obtention du podium par la fédération à laquelle il appartient. Les frais de logement et de repas seront à la charge de ces personnes extra.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS 30 juin 2022

Nous préciserons les règles sanitaires en vigueur à la clôture des inscriptions

Pour les hébergements des équipes une seule adresse de contact



Margaux BONTANT - Assistante événementiel sportif

07 89 49 39 51 | m.bontant@sportica.fr

Place du Polder 59620 Gravelines

Les équipes définissent leurs besoins et reçoivent en retour une liste d'hébergements adaptés et disponibles

Numéro d'urgence ☎ 112
Emergency numbers ☎ 112





28^{ème} Championnat du monde de pêche sportive féminin

GRAVELINES

20-21 AOUT 2022

10h-14h

Ladies

FFPS
Fédération Française des Pêches Sportives



accès gratuit



Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

SIVOM
DES RIVES DE L'AA
ET DE LA COLME



Nord
le Département

